

**10.—Districts électoraux, votants inscrits et votes déposés, nom et adresse des députés élus à la Chambre des communes, vingt-deuxièmes élections générales du 10 août 1953, et revus le 31 mai 1955—fin**

Province et district électoral	Population, recensement de 1951	Votants inscrits	Total des votes déposés	Total réuni par le député	Nom du député	Adresse postale	Parti
<b>Yukon—</b> (1 député) Yukon.....	9,096	5,028	3,818	2,176	J. A. SIMMONS.....	Whitehorse.....	Lib.
<b>Territoires du N.-O.—</b> (1 député) Mackenzie-River.....	10,279	5,682	3,596	1,722	M. A. HARDIE.....	Yellowknife.....	Lib.

**11.—Élections complémentaires depuis le 10 août 1953, date des élections générales, jusqu'au 31 mai 1955<sup>1</sup>**

Province et district électoral	Date de l'élection	Votants inscrits	Candidates	Votes déposés	Nom du nouveau député	Adresse	Parti
Elgin (Ont.).....	22 mars 1954	32,479	2	22,670	J. A. MCBAIN...	St-Thomas.....	C.P.
Gatineau (P.Q.).....	22 mars 1954	23,328	4	10,756	R. LEDUC.....	Maniwaki.....	Lib.
Peel (Ont.).....	22 mars 1954	40,844	3	24,699	J. PALLETT.....	Port-Credit.....	C.P.
Verdun (P.Q.).....	22 mars 1954	48,790	7	25,435	Y. LEDUC.....	Verdun.....	Lib.
Saint-Antoine-Westmount (P.Q.).....	8 nov. 1954	41,467	4	23,786	L'hon. G. C. MARLER.....	Montréal.....	Lib.
Saint-Laurent-St-Georges (P.Q.).....	8 nov. 1954	32,473	4	11,893	C. RICHARDSON.	Montréal.....	Lib.
Selkirk (Man.).....	8 nov. 1954	24,976	3	16,783	W. S. BRYCE...	Selkirk.....	C.C.F.
Stormont (Ont.).....	8 nov. 1954	28,326	2	22,767	A.-P. LAVIGNE..	Cornwall.....	Lib.
Trinity (Ont.).....	8 nov. 1954	34,362	4	14,795	D. D. CARRICK..	Toronto.....	Lib.
York-Ouest (Ont.).....	8 nov. 1954	54,212	4	27,896	J. B. HAMILTON.	Etobicoke.....	C.P.

<sup>1</sup> Les élections complémentaires tenues depuis le 31 mai 1955 jusqu'à la date de l'impression paraissent à l'Appendice I.

**L'Opposition.**—L'Opposition occupe une place essentielle dans les constitutions fondées sur le régime parlementaire britannique. Comme bien d'autres institutions, la fonction de premier ministre par exemple, elle se range parmi les coutumes tacites qui ont été acceptées et sont maintenant fermement ancrées.

L'électeur canadien ne détermine pas seulement qui doit gouverner le pays; en décidant quel parti sera deuxième en importance aux Communes, il désigne celui des principaux partis qui formera l'opposition officielle. Le rôle du chef de l'Opposition consiste à faire une critique intelligente et constructive du Gouvernement.

Si la critique de l'Opposition devient assez efficace, elle peut renverser le Gouvernement. Le chef de l'Opposition peut alors, après les élections qui s'ensuivent, devenir premier ministre.

Bien que le poste de chef de l'Opposition ne soit pas reconnu par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il l'a été par la loi au Canada en 1927. La loi du Sénat et de la Chambre des communes de 1927 alloue au chef de l'Opposition un traitement annuel en sus de son indemnité de député.

**Indemnités et allocations.**—Les sénateurs reçoivent une indemnité de session de \$8,000 par année, de même qu'une indemnité de dépenses de \$2,000 payable à la fin de l'année civile et soumise à l'impôt sur le revenu. Les membres de la Chambre des communes reçoivent une indemnité de session de \$8,000 par année ainsi qu'une indemnité de dépenses de \$2,000 payable à la fin de l'année civile. Cette indemnité, sauf dans le cas des ministres de la Couronne et des chefs de l'Opposition à la Chambre et au Sénat,